

MAIRIE – 2 rue du Pigeonnier
71 160 RIGNY SUR ARROUX
☎ 03 85 53 12 95
mairie-rigny-sur-arroux@wanadoo.fr

Département : Saône-et-Loire
Arrondissement : Charolles
Canton : Gueugnon
Commune : Rigny-sur-Arroux

COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27/03/2017

<u>Présents :</u>	G. GRANGER, T. VOYARD, D. JACOB, C. BONNET, P. BERNARD, G. BONNOT, P. DEVILLARD, B. FONDARD, G. FORET, P. TEIXEIRA, G. DESCREAUX, B. BARROIS,
<u>Absents :</u>	D. CLOIX,
<u>Secrétaire de séance :</u>	G. BONNOT
<u>Date de convocation</u>	09/03/2017
<u>Durée de la séance :</u>	4h00

Adoption du compte-rendu du conseil du 10 février 2017

Le compte-rendu de la dernière séance du conseil municipal en date du 7 février 2017 a été adopté à l'unanimité.

BUDGETS PRIMITIFS

Les budgets primitifs sont votés à l'unanimité.

Commune :

Fonctionnement : Recettes et dépenses s'équilibrent à 777 998 €.
Investissement : Recettes et dépenses s'équilibrent à 375 623 €.

Assainissement :

Fonctionnement : Recettes et dépenses s'équilibrent à 103 691 €.
Investissement : Recettes et dépenses s'équilibrent à 114 461 €.

Lotissement :

Fonctionnement : Recettes et dépenses s'équilibrent à 23 482 €.
Investissement : Recettes et dépenses s'équilibrent à 106 479 €.

RIFSEEP

Le Maire informe les conseillers qu'un nouveau système de régime indemnitaire pour les employés communaux doit être adopté. En effet, les différents régimes indemnitaires qui existaient jusque-là dans la fonction publique territoriale ont été supprimés et remplacés par un seul et unique régime : le RIFSEEP : Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, Expertise et Engagement Professionnel.

Il est précisé aux élus, qu'à Rigny, les employés percevaient uniquement l'Indemnité d'Administration et de Technicité en fin d'année, qui équivaut environ à un salaire supplémentaire sur l'année. Après avoir délibéré, les élus adoptent le nouveau RIFSEEP en attribuant aux employés une somme équivalente à celle perçue auparavant, versée semestriellement sur les salaires de juin et novembre.

INDEMNITES ELUS

Vu le décret N° 2017-85 du 26 janvier 2017 quant à ses effets sur l'indemnité d'élu, il convient de délibérer pour modifier les indemnités du Maire et des adjoints. Le montant maximal des indemnités de fonction a évolué du fait de deux facteurs : l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction, de 1015 à 1022. Et la revalorisation de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 0,6 % au 1^{er} février 2017.

SYDESL

P.BERNARD, délégué du SYDESL, rapporte les éléments de la réunion à laquelle il a participé. Il informe les conseillers que l'installation des compteurs Linky commencera sur Rigny en 2020 et que les habitants seront préalablement informés par un courrier.

D'autre part, il présente le groupement d'achat d'énergies mis en place par le SYDESL pour les abonnements inférieurs à 36 kVA. Ce groupement d'achat permettrait une économie estimée à environ 8% sur le prix du kW/h. Les élus acceptent de donner pouvoir au SYDESL pour effectuer la négociation des tarifs et chargent le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à la passation de ce contrat. S'il s'avérait, après étude, que le groupement ne serait pas profitable pour la commune, les démarches seraient abandonnées.

Enfin, un matériel vétuste doit être remplacé pour assurer l'éclairage des abords de l'église. Le montant restant à la charge de la commune est de 120€. Les conseillers acceptent les travaux.

REMPLACEMENT SECRETAIRE

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'Amélie va partir en congé maternité début juillet, et qu'il va falloir, par conséquent, lui trouver un(e) remplaçant(e). Le contrat proposé est un CDD d'environ 7 mois de début juin à mi-décembre, à temps plein. Des candidates ont déjà été reçues et d'autres CV sont en cours d'étude.

TRAVAUX DE REFECTION DE LA MAIRIE

T. VOYARD fait un point sur les travaux prévus à la mairie. Après comparaison des différents devis reçu, 5 entreprises ont été retenues : SARL LAPANDRY de Digoïn pour les lots menuiserie, peinture et finitions ; NCDD Elec de Gueugnon pour les lots électricité et chauffage ; STES de Digoïn pour la création de l'escalier, P. CANTAT pour le lot plomberie et Y. GAGNEAUD pour l'agrandissement du chevêtre.

Les travaux devraient débuter début juin. Une réunion de programmation des travaux aura lieu semaine 20.

DIVERS

- Une demande a été faite par des parents d'élèves pour l'augmentation des horaires de la garderie. Les conseillers ne souhaitent pas modifier les heures, cependant la responsable de la garderie pourra rester jusqu'à l'arrivée des parents qui ont du retard.
- Un problème a été soulevé lors du dernier conseil d'école, les effectifs prévus en maternelles pour la rentrée 2017 étant élevés, la directrice demande à la commune, la mise en place d'un deuxième poste d'ATSEM. Les élus décident d'attendre les inscriptions qui auront lieu début avril afin d'être sûrs du nombre d'élèves. S'il s'avère qu'un deuxième ATSEM est indispensable, des aménagements en interne seront étudiés en priorité.
- Le devis de la SAVAC concernant le passage de la caméra dans le réseau d'assainissement rue du Pigeonnier et rue de la Chenevière a été accepté. Il est de 1720 € HT.
En ce qui concerne l'entretien pluriannuel des réseaux, la première tranche sera confiée à l'entreprise BV Vidange.
- Monsieur le Maire informe que le Plan d'Occupation des Sols sera caduc le soir même à minuit. La commune sera donc sous l'égide du Règlement National d'Urbanisme et les décisions en matière d'urbanisme seront du ressort de Monsieur le Préfet. Ce sera le cas jusqu'à la mise en place du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal dirigé par la Communauté de Communes Entre Arroux Loire et Somme.
- Un devis pour la mise en place du logiciel Géovillage est présenté aux conseillers. La redevance annuelle est de 708€. Les élus acceptent le devis.
- La pompe à chaleur de la salle multi-activités étant en panne, une demande auprès de l'assurance a été faite. Un expert doit venir étudier la panne pour savoir si les réparations peuvent être prises en charge par Groupama.

TOUR DE TABLE

- P. DEVILLARD fait le compte-rendu de la réunion du SINETA. L'information essentielle de la réunion est l'adoption de la méthode de calcul des cotisations. Celle qui a été retenue était la plus intéressante pour notre commune.
- G. BONNOT demande si quelque chose sera mis en place cette année pour les Estivales Gourmandes. T. VOYARD, membre de la commission tourisme pour la CCEALS, lui répond qu'il n'y a rien de décider à ce jour.
D'autre part, il demande si la commune peut payer le carrelage nécessaire à la réfection de la buvette du stade. Les élus acceptent à l'unanimité.
- B. FONDARD informe les conseillers qu'une porte ouvert du Refuge de Gueugnon se tiendra le samedi 1^{er} avril.

FIN DE LA SEANCE : 22h30

G. GRANGER	T. VOYARD	C. BONNET	D. JACOB
P. BERNARD	G. FORET	P. DEVILLARD	G. BONNOT
B. FONDARD	D. CLOIX	B. BARROIS	G. DESCREAUX
L. SOEUR	P. TEIXEIRA		